

Sujet : [INTERNET] Avis N° 2 / stade d'eaux vives

Date : Mon, 26 Apr 2021 10:43:51 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques <pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr>
AVIS N° 2

4) Nuisances et pollutions

5) Nature, pollution et conditions de réemploi des matériaux

6) Gestion et risques de pollution de l'eau

1) Nuisances et pollutions

Le bruit de la rivière a été évalué entre 80 et 85 db, ce qui correspond au niveau sonore émis par une route à grande circulation. Le rapport mentionne le bruit de la rivière qui, actuellement, ne fait guère plus de bruit qu'un lac. Il conviendrait de parler du bruit du « torrent artificiel », globalement du stade. Au dessus de 80 db, le personnel doit être équipé de masques anti-bruit, c'est sans doute pourquoi il est prévu une insonorisation de 5db, sans préciser comment cela serait possible.

Cette nuisance s'exercera directement sur l'aire de jeu pour enfants attenante à l'aire de départ. Fini le calme de cet endroit, sans évoquer la tentation offerte aux enfants d'escalader le talus prévu pour délimiter ces deux espaces.

Autre cible, les immeubles les plus proches seront aussi impactés par cette nuisance. D'après le plans d'utilisation du stade, aucun entraînement ne devrait se dérouler après 20h ! Mais avec l'éclairage public prévu sur le stade (heures et coûts de fonctionnement non précisés), la tentation de naviguer en nocturne l'été sera grande

Une pollution visuelle du fait du bouleversement du paysage qui, même urbain, avait atteint un équilibre et un niveau de qualité difficiles à retrouver. Replanter des arbres dans les matériaux en place actuellement (voir en 2) et sur des berges en enrochement sera une entreprise très délicate avec une garantie de reprise et un développement rapide incertains.

Curieusement, sur le bâtiment existant, le signalement du club a subi récemment de grandes modifications contraires aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France : pose de panneaux d'informations diverses aux couleurs saillantes sur les façades qui, à la construction, avaient été traitées spécialement pour une bonne insertion dans le site. Depuis peu aussi, les façades des garages viennent d'être repeintes en blanc, alors que les autres façades très discrètes sont noires ou lasurées pour celles en bois. Comment interpréter cette subite agitation (sans doute stratégique !) avec en plus la venue de pédalos XL en plastic jaune, bleu et rouge, installés sur un ponton blanc qui font des taches inutiles sur la rivière.

Qu'en sera-t-il des panneaux pour l'affichage des prix, à quel endroit se tiendra la vente des forfaits ? L'évolution du grand projet « port et plage » de Thaon devenu Wam Park devrait nous éclairer en nous aidant à conclure au refus d'un tel projet sur un milieu attractif bien équilibré et si proche du centre ville.

Une nuisance olfactive est signalée dans l'étude des matériaux en place, à surveiller de près dans le traitement des matériaux lors des terrassements

2) Nature, pollution et conditions de réemploi des matériaux

Le bilan déblai remblai apparaît excédentaire, ce qui implique qu'un volume important devra être transporté vers une installation de stockage des déchets ou en centre de traitement adapté pour les matériaux pollués (où et à quel coût de transport ?). Des purges devront aussi être effectuées avec transport et mise en dépôt. Notons au passage que l'étude confiée au bureau d'études GÉauPole date de 2019 et qu'elle a été réalisée à partir d'un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) de 2019, ce qui veut dire que les études étaient déjà bien engagées (!), avec un stade en U, orienté alors dans le sens du courant de la Moselle.

Les sondages réalisés étant placés en fonction du dessin en U, ils n'étaient plus adaptés au tracé retenu et insuffisants. Par ailleurs, la conclusion du bureau d'étude : « Ainsi, au vu du projet, GÉauPole n'est pas en mesure de conclure sur la compatibilité du site en l'état actuel avec le projet de réaménagement envisagé sur le site » (page 152/264) indiquait clairement qu'une étude complémentaire était nécessaire.

Une étude complémentaire a donc été commandée à Antéa afin de mieux cerner les secteurs pollués et de connaître la nature des matériaux qui seront rencontrés lors des terrassements.

Concernant la pollution des sols (hydrocarbures, BTEX et métaux lourds), est confirmée avec des localisations et des dosages précis (carte page 602/805).

Des sondages effectués à la tarière mécanique, d'autres avec une tarière manuelle donnent une épaisseur de terre végétale de 10 cm recouvrant des remblais constitués de matériaux divers (brique, sable noir, scorie, béton, terre, gravier, argile) matériaux hétéroclites non homogènes et impropres pour les remblais prévus. Ces remblais d'une épaisseur entre 0,4 et 2,6 m semblent reposer sur des blocs de granit (point de refus de la tarière). Le bureau d'étude dans l'interprétation des résultats n'émet pas l'hypothèse d'un fond de remblai avec des blocs de granit qui ne faciliteraient pas les terrassements.

Dans la même logique, les plantations prévues pour « reverdir » le site nécessiteront des purges et un apport de terre végétale de bonne qualité.

En rivière, seul des prélèvements de sédiments ont été effectués afin d'évaluer leur degré de pollution. Aucun élément ne permet de connaître la nature des matériaux à l'amont du barrage. La présence d'un remblai au dessus des alluvions avec des blocs de granit constituant un chenal serait un obstacle à l'utilisation de palplanches.

Enfin, l'étude recommande aussi un apport de terre végétale de 30 cm sur l'ensemble de la « prairie » pour faire écran aux pollutions du sous-sol.

3) Gestion et risques de pollution de l'eau

En préalable, le point le plus délicat à régler, qui devra être respecté pour le calage des pompes et ensuite pour leur bon fonctionnement, est le réglage du barrage de la centrale de la Grosse. Au-dessus d'un débit de 3m³/s pour la Moselle, les débits conventionnés sont de 800 l/s pour le toboggan à canoë, 200 l/s pour la passe à poissons et 2m³/s devraient passer sur le barrage. Comment expliquer qu'aujourd'hui (24/04/21) le surplus passe uniquement par les centrales ? Une surproduction existerait ? Et qui effectue les contrôles ?

Pendant la durée des travaux nécessitant un abaissement du plan d'eau à l'amont du barrage, il est prévu de mettre un tuyau de 400 mm afin de maintenir de l'eau pour les poissons de ce bras de Moselle (l'essentiel passant par les centrales).

L'eau pompée après un passage de 200 m dans le torrent artificiel retourne à la Moselle. Les projeteurs concluent en anticipation qu'ils pourront pomper même en période d'étiage sévère. Concernant une pollution possible de l'eau ? Il s'agit de la même eau qui tourne, les petites pollutions vont donc s'additionner et la qualité de l'eau progressivement se dégrader.

Une autre pollution possible qui n'a pas été envisagée, est celle venant des plastics très ciblés actuellement. Les blocs du futur stade, disposés pour le slalom, seront amovibles et en matière synthétique. Au final ils contribueront un apport, généré par les frottements, de micro-particules actuellement tant pourchassées. Des blocs en granit seraient bien moins polluants.

Le principe du circuit fermé induira surtout en été l'élévation de la température de l'eau, favorisant le développement des bactéries et augmentant l'évaporation non négligeable. Et les fuites possibles sur le chenal occasionnées par la fissuration du béton ? Il n'en n'est pas question.

Enfin, concernant la pollution du site, attention aux rejets de toute nature que l'on retrouve en des endroits même les plus sensibles (papiers, emballages divers, canettes, masques, déjections canines...) potentiellement sources de pollution pour la Moselle

À suivre...

Sujet : [INTERNET] Support pour la réalisation du stade d'eau vive à Epinal

Date : Mon, 26 Apr 2021 11:56:49 +0000

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr <pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis 

Je souhaite apporter mon support à la création du stade d'eau vive à Epinal pour 3 raisons :

1. **Pratique du grand public** : partout dans le monde, quand un stade d'eau vive est créé avec un accès possible du public, on peut voir une augmentation des pratiques. Avec un stade au port, l'accès au canal, c'est plus qu'un stade d'eau vive mais une infrastructure de sports outdoors proche de la nature et dans la ville.
2. **Pratique du haut niveau** : une infrastructure comme le stade va attirer des équipes au niveau nationale et internationale, sur le court terme et aussi le long terme. Etant proche de Paris mais aussi de Augsburg-Prague..., la situation géographique d'Epinal est un atout.
3. **Formation** : Clubs, sécurité civile. Un stade d'eau vive va amener une nouvelle dynamique pour le club, augmentation des pratiquants et de leurs niveaux de pratiques et aussi aider les pompiers et gendarmes dans leur formation aux secours en rivière dans un environnement qu'ils pourront contrôler.

Dans l'attente de voir le stade d'eau vive d'Epinal, je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parcours Eaux Vives Epinal

Date : Mon, 26 Apr 2021 14:02:34 +0200

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Bonjour,

Le projet de stade d'eau vive est nécessaire au développement du club de canoë kayak.

Le stade actuel, malgré des travaux de sécurisation, reste difficilement praticable pour tous les types d'activités nautiques.

Le nouveau stade du port permettra de pratiquer et de promouvoir les différentes activités nautiques aux habitants des Vosges, des départements voisins et aux touristes en toute sécurité.

Il est important pour le club de se mettre à jour en terme d'infrastructures afin de pouvoir évoluer sur le plan sportif comme sur le plan d'accueil de public.

Dans l'espoir que vous statuerez en faveur de ce projet,

Cordialement,

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant la création d'un parcours d'eaux vives sur la ZAC du port d'Epinal

Date : Mon, 26 Apr 2021 14:19:03 +0000

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr <pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr>

Bonjour

Je souhaite donner mon avis sur le projet de stade d'eau vive.

Je suis contre ce projet car :

- Le cout est exorbitant pour un petit bassin de canoë kayak
- Le club du GESN prétend avoir besoin de ce bassin mais il a réussi à obtenir des résultats avec le bassin du centre ville. Dans une période creuse, une remise en question interne est plus approprié.
- Le bassin du centre ville peut être réaménagé en relevant le barrage du cours avec une vanne pour gérer le débit.
- Le cout de fonctionnement de 90 000 € par an amènera à un cout d'une prestation très élevée en période estivale qui ne trouvera pas forcément preneur.
- Depuis plusieurs années, les Vosges subissent des épisodes de sécheresses amenant à une diminution des débits... Il n'est pas précisé dans l'enquête à partir de quel débit le bassin ne pourra plus fonctionner ... Or c'est un facteur à prendre en compte dans son fonctionnement notamment durant l'été ou il est censé faire le plein de touriste.
- L'enquête écologique ne prend pas en compte la population de castor présent près du site retenu.
- L'enquête écologique ne fait pas mention du bruit des vannes dans l'eau pour les poissons.
- L'enquête écologique ne prend pas en compte la potentiel pollution sonore pour les habitants en hauteur du port.
- Le nombre de mcube de béton nécessaire amènera à un dégagement conséquent de CO2 et laissant une trace définitive au monde écologique
- Les propositions pour faire fonctionner les pompes avec de l'énergie verte ne sont pas viables. Si le club est réellement dans cette démarche pourquoi ne pas avoir installé de panneau solaire sur les bâtiments du club qui viennent d'être rénové ? L'énergie verte doit être utilisé au quotidien !
- En cas de faillite du gestionnaire que se passera t il pour le bassin ? Quel cout cela aura-t-il pour les concitoyens ?

Pour conclure, je souhaite que l'argent dédié à ce projet soit reverser aux différents clubs de la ville qui ont rencontré des difficultés cette saison plutôt que pour ce projet.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Observations liées au déroulement de l'enquête publique

Date : Mon, 26 Apr 2021 12:10:06 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Le 15 avril, j'ai envoyé un mail à l'adresse du service environnement de la Préfecture

- Formulant des observations sur le volume excessif du dossier, sa présentation en gros pavé et différente entre le site de la Préfecture et celui de la Communauté d'Agglo.
- Demandant la prolongation du délai de l'enquête.

La réponse que j'ai reçue le jour même m'invitait "à faire remonter mes remarques comme le permet le règlementation"

Afin de préciser ce point, je me suis rendu samedi matin 24 avril à la consultation du commissaire enquêteur, avec d'autres questions.

Le lieu de consultation était bien à la Mairie d'Epinal alors que le dossier est consultable à la maison de l'environnement.

Le délai d'attente était très long : à 10h45 seulement 3 personnes ont pu passer et il restait encore deux personnes devant moi, je n'ai pas attendu.

Ma première question était de connaître à quel endroit faire remonter mes remarques ?

Monsieur Mougin que j'ai eu ce matin au téléphone m'a dit de passer par l'adresse dédiée à l'enquête.

Les autres questions portaient sur :

- La possibilité de consulter le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des différents lots
- D'obtenir une décomposition plus détaillée du montant des travaux et des coûts de fonctionnement.

Ayant bien conscience que le commissaire n'est pas en mesure de me répondre par ce biais, je me rendrai donc à sa prochaine permanence (de bonne heure !)